

Séance ordinaire

Conseil municipal

14 septembre 2026

Tenue au complexe municipal
Webdiffusée en direct

Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

Bienvenue Séance ordinaire du conseil municipal

1. **Ouverture de la séance**
2. **Période d’intervention des membres du conseil**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l’ordre du jour**
5. **Acceptation du procès-verbal de la séance du 17 août 2026**

Période de questions

Le conseil municipal valorise la participation citoyenne

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct et publiée sur notre site Web. En y assistant, vous acceptez d’être filmés et enregistrés.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

6 Dépôt du bordereau de correspondance

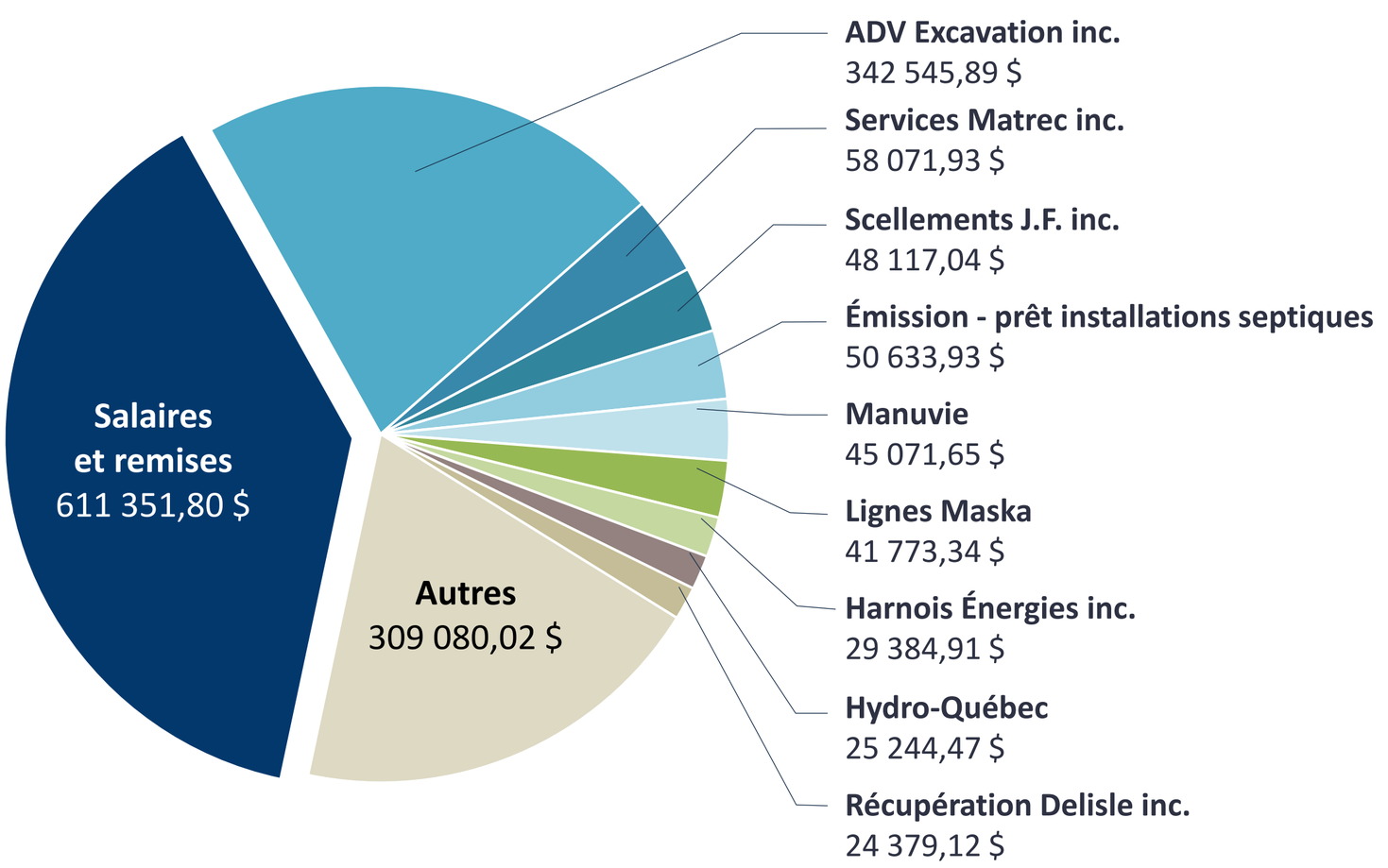
MRC de la Jacques-Cartier	
1er septembre 2026	Extraits de résolutions de la séance du conseil de la MRC de la Jacques-Cartier du 26 août 2026

Contexte

Me Anaïs Descoteaux, directrice des affaires juridiques et greffière, fait la présentation du bordereau de correspondance du mois de septembre 2026, qui a été déposé aux membres du conseil.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

7 Comptes déposés à la séance du conseil



Total
des comptes
fournisseurs

974 302,30 $

Total
des dépenses
du mois

1 585 654,10 $

8.1 Modification des conditions de travail 2024-2028 des cadres intermédiaires

Il est résolu

de modifier les conditions de travail des cadres intermédiaires 2024-2028 de la manière indiquée dans le document intitulé *Modifications apportées aux conditions de travail 2024-2028 des cadres intermédiaires* joint à la présente à titre d'annexe A.

Contexte

Dans le cadre du projet pilote en sécurité incendie, les conditions de travail d'un cadre intermédiaire seront adaptées afin de refléter son nouvel horaire, aligné sur celui des autres pompiers.

Les modifications concernent notamment le retrait de la garde externe et de la prime associée, l'ajustement des congés fériés et l'application de modalités harmonisées avec celles prévues pour le personnel syndiqué.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

8.2 Création d’un poste d’adjoint administratif au service aux citoyens

Il est résolu

- de procéder à la création d’un poste d’adjoint administratif au service aux citoyens, poste permanent à temps plein;

- d’abolir le poste de réceptionniste, poste permanent à temps plein et/ou occasionnel.

Contexte

Afin d’améliorer le service à la population, la Municipalité transformera le poste de réception en un véritable point de service centralisé pour toutes les demandes citoyennes.

Cette évolution permettra un meilleur suivi des requêtes, une réponse plus rapide et une expérience plus uniforme, peu importe la façon de communiquer avec la Municipalité.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

8.3 Embauche des professeurs – Programmation automne-hiver 2026-2027

Il est résolu

d’autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications ou, en son absence, le directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, un contrat d’engagement à durée déterminée relatif à l’embauche des professeurs ci-contre.

Entraînement physique
Françoise Duranleau

Zumba
Juliane Dussault

Espagnol
Laura Upegui

Ballet
Christiane Bélanger

Tarot
Gilles Tremblay

Danse country
Julie Parent

Cuisine
Marie-Ève Vallière

Boxe
Dominic Bernier

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

8.4 Embauche de surveillants de plateaux

Il est résolu

- de nommer Coralie Nolin, Éloi Turcotte, Antoine Cloutier et Pierre Poulin au poste de surveillant de plateaux, poste occasionnel.

- Il est également résolu de nommer Antoine Cloutier et Pierre Poulin au poste de surveillant de plateaux avec spécialisation en entretien de patinoire réfrigérée, poste occasionnel/saisonnier.

Contexte

Le service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire a besoin d'avoir à son emploi plusieurs surveillants de plateaux afin de couvrir les différents besoins dans ses salles, plateaux sportifs et infrastructures, à tout moment de la semaine.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

9.1 Adoption du Règlement numéro 26-1140

établissant un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de produits d'hygiène durables

Processus d'adoption

1. Avis de motion et dépôt du projet
2. **Adoption du règlement**
3. Avis public de promulgation*

** La **promulgation** est l'étape officielle par laquelle la Municipalité confirme qu'un règlement a été adopté par le conseil et qu'il est applicable.*

Contexte

Cette initiative vise à réduire la quantité de déchets envoyés à l'enfouissement, à diminuer les coûts de gestion des matières résiduelles et à soutenir les citoyens qui choisissent des solutions plus durables.

Le programme vise les produits d'hygiène jetables (couches, produits menstruels, articles d'incontinence).

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

9.2 Renonciation à l’exercice du droit de préemption – 6 520 267

Il est résolu

- de renoncer à exercer le droit de préemption de la Municipalité auquel le lot 6 520 267 a été assujetti au terme de la résolution numéro 326-24 du conseil, datée du 15 octobre 2024;

- advenant la vente du lot, d’autoriser la radiation partielle de l’avis d’assujettissement inscrit sur ledit lot au registre foncier du Québec pour y retirer la mention dudit lot.

Contexte

- 17 juillet 2026 : réception de l’avis d’intention d’aliéner.
- La Municipalité a 60 jours suivant cette date pour signifier son intention au propriétaire.
- La Municipalité ne souhaite pas se prévaloir de son droit de préemption sur ce lot.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

9.3 Assujettissement d’immeubles au droit de préemption

Il est résolu

de désigner les deux immeubles suivants comme étant assujettis au droit de préemption de la Municipalité pour une période de dix ans.

Adresse	Matricule	Lot
122, chemin de la Montagne	3706-93-3178	6 468 484 et 1 241 697
Chemin de la Montagne	3706-91-1855	3 580 521

Contexte

Le droit de préemption permet à la Municipalité d’avoir la priorité d’achat sur un immeuble.
Le propriétaire d’un immeuble visé par le droit de préemption qui reçoit une offre d’achat doit en aviser la Municipalité, qui pourra alors décider d’acheter l’immeuble aux conditions prévues dans cette offre.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

9.4 Dépôt d’un certificat à la suite d’une période d’enregistrement des personnes habiles à voter

18 août 2026 : Avis public annonçant la tenue du registre (site Web et portail Voilà!)

1er septembre 2026, 9 h à 19 h : Tenue du registre

Règl.	Projet	Montant	Personnes habiles à voter	Nombre de demandes de scrutin	Requis pour la tenue d’un référendum
26-1139	Achat d’un camion et d’équipements pour le déneigement	547 000 $	7 598	0	771

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

10.1 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière 2025

Conformément à l’article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, monsieur Sébastien Couture, maire, dépose un rapport comportant les faits saillants de la situation financière de la Municipalité pour l’année 2025.

Disponibilité du rapport

Pour consulter le rapport du maire, visitez la page *Budget et finances* du site Web de la Municipalité.

Le rapport y sera déposé dès demain.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

10.2 Demandes de variations budgétaires pour l’année 2026

Il est résolu

d’autoriser les variations budgétaires suivantes :

Du poste budgétaire	Au poste budgétaire	Montant
Glissières de sécurité	Honoraires professionnels TP	20 000 $
Ent. et rép. d’équipement poste pompage SP-6	Ent. et rép. d’équipement – traitement tertiaire	9 500 $
Ent. et rép. réseau d’égout	Ent. et rép. d’équipement – traitement tertiaire	30 500 $
Ent. et rép. d’équipement poste SP-2	Ent. et rép. d’équipement – traitement tertiaire	5 000 $
Ent. et rép. d’équipement poste SP-3	Ent. et rép. d’équipement – traitement tertiaire	5 000 $
Ent. et rép. d’équipement poste SP-4	Ent. et rép. d’équipement – traitement tertiaire	5 000 $
Ent. et rép. d’équipement poste SP-5	Ent. et rép. d’équipement – traitement tertiaire	5 000 $
Analyses d’eaux usées	Produits chimiques traitement des eaux usées	15 000 $
Glissières de sécurité	Honoraires professionnels TP	20 000 $
Ent. et rép. d’équipement poste pompage SP-6	Ent. et rép. d’équipement – traitement tertiaire	9 500 $

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

11.1 Contrat de sonorisation et d’éclairage – Marché de Noël

Il est résolu

d’autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications à négocier un contrat de gré à gré avec WVE Audiovisuels inc. pour la sonorisation et l’éclairage de la 17e édition du Marché de Noël de Stoneham-et-Tewkesbury, le tout jusqu’à concurrence du montant prévu au projet, incluant les taxes.

Contexte

Afin d’assurer la qualité de cet événement, les propositions reçues ont été évaluées par le Service des loisirs selon des critères de qualité et de coût.

À la suite de cette analyse, la Municipalité entamera des négociations avec le fournisseur ayant obtenu la meilleure note globale.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

11.2 Demande d’aide financière pour le renouvellement du mobilier de la bibliothèque Jean-Luc-Grondin

Il est résolu

- d’autoriser la directrice des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications ou, en son absence, le directeur général, à présenter une demande d’aide financière d’un montant de 150 000 $ auprès du ministère de la Culture et des Communications;
- d’engager la Municipalité à autofinancer une somme correspondant à 20 % du coût total du projet de manière à garantir la réalisation du projet et à éviter le recours à l’emprunt pour le financement des acquisitions.

Contexte

Les équipements actuels de la bibliothèque, en place depuis plusieurs décennies, sont devenus désuets et peu fonctionnels.

Ce projet permettrait d’améliorer l’aménagement des lieux, de faciliter le classement des documents et d’offrir un environnement plus accueillant pour les usagers et les bénévoles.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

12.1 Contrat pour l’acquisition d’un camion incendie

Il est résolu

- de conclure un contrat de gré à gré avec l’entreprise Eastway Tank Pump & Meter Ltd. pour l’acquisition d’un camion incendie autopompe-citerne usagé, le tout pour un montant de 185 000 $, excluant les taxes applicables, tel que négocié par les parties;

- d’autoriser le directeur de la sécurité incendie ou, en son absence, le directeur général, à signer, pour et au nom de la Municipalité, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire à la conclusion et à l’exécution de ce contrat.

Contexte

L’autopompe-citerne de 1993 est arrivée en fin de vie utile et doit être remplacée. Plutôt que d’acquérir un camion neuf au coût d’environ 1 200 000 $, la Municipalité a repéré un véhicule usagé qui répond à ses besoins.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

13.2.1 Recommandation de paiement numéro 1
Travaux de réfection de voirie et d’un ponceau

Il est résolu

d’accepter le rapport de Simon Simard, ingénieur pour la firme Apex Expert Conseil inc., datée du 27 août 2026, relativement à la recommandation de paiement numéro 1 pour des travaux de réfection de voirie et d’un ponceau, projets IF-2509A et IF-2403A.

Contexte

- Réfection d’un ponceau sous le chemin Plamondon
- Pavage du chemin du Lac-Est

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

14.1 Demande de déneigement – Chemin des Belvédères

Il est résolu

- d’accepter la demande reçue le 21 août 2026 des propriétaires concernés du chemin des Belvédères portant sur le déneigement pour la saison hivernale 2026-2027;

- d’autoriser le Service des finances à émettre un compte de taxes pour le déneigement, selon les dispositions applicables du *Règlement numéro 20-874 sur le déneigement des chemins privés*.

Contexte

Plus de 60 % des propriétaires adjacents au chemin ont signé la demande de déneigement.

Par conséquent, la taxe pour ce service sera calculée en fonction des coûts décrits au contrat de déneigement, auxquels seront ajoutés les frais d’administration de 10 %. Cette somme sera répartie entre les 9 unités d’évaluation touchées.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

14.2 Contrat pour la réalisation d’une étude géotechnique et d’une caractérisation environnementale

Il est résolu

d’autoriser le directeur des travaux publics et de l’hygiène du milieu à négocier et à conclure un contrat pour la réalisation d’une étude géotechnique et d’une caractérisation environnementale dans le cadre du remplacement du ponceau du chemin le Détour, projet IF-2207A, le tout pour un montant maximal de 25 000 $, taxes incluses.

Contexte

Compte tenu des délais à respecter avant l’hiver, des demandes de prix seront sollicitées auprès de firmes spécialisées afin d’obtenir rapidement les données nécessaires à la poursuite du projet prévu au plan triennal d’immobilisations.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

14.3 Contrat pour la réparation de vannes d’aqueduc

Il est résolu

d’autoriser le directeur des travaux publics et de l’hygiène du milieu à négocier et à conclure un contrat pour la réparation de vannes d’aqueduc avec Sanivac, le tout pour un montant maximal de 30 000 $, taxes nettes.

Contexte

La Municipalité procédera à la réparation de plusieurs vannes d’aqueduc non fonctionnelles dans le secteur touristique.

Selon nos recherches auprès des fournisseurs spécialisés pour ce genre de travaux, seule l’entreprise Sanivac peut offrir ce service clé en main.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

14.4 Contrat de services professionnels

Il est résolu

de conclure un contrat de gré à gré avec Stantec Experts-Conseils Ltée pour des services professionnels pour la mise aux normes du puits au garage municipal, au montant de 17 240,50 $, incluant les taxes applicables, tel que négocié par les parties.

Contexte

Depuis quelques mois, l’eau du puits situé au 205, chemin de la Grande-Ligne, n’est plus potable.

Ce puits dessert le garage municipal et la caserne. Comme le secteur n’est pas raccordé au réseau d’aqueduc, il s’agit de l’unique source d’eau potable du site.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

14.5 Contrats pour l’acquisition d’instrumentation

Il est résolu

d’autoriser le directeur des travaux publics et de l’hygiène du milieu à négocier et à conclure des contrats pour l’acquisition d’instrumentation pour l’usine de traitement tertiaire, le tout pour un montant maximal de 80 000 $, taxes nettes.

Contexte

Pour poursuivre les travaux visant l’atteinte des objectifs environnementaux de rejet (OER), divers équipements de suivi en continu doivent être installés à l’usine de traitement tertiaire. Ces appareils permettront d’anticiper les variations des charges à traiter.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

14.6 Contrat de location d’un pont temporaire

Il est résolu

d’autoriser le directeur des travaux publics et de l’hygiène du milieu à négocier et à conclure un contrat de gré à gré avec Les Entreprises forestières Serge Bureau inc. pour la location d’un pont temporaire pour le chemin de la Presqu’Île, le tout pour une période d’un an et pour un montant maximal de 30 000 $, taxes nettes.

Contexte

En raison de sa détérioration, le pont du chemin de la Presqu’île doit être remplacé temporairement afin d’assurer la sécurité des usagers et de maintenir la circulation dans le secteur.

Cette solution permettra de poursuivre les déplacements tout en préparant la construction d’un nouveau pont permanent.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

14.7 Renouvellement du contrat de déneigement avec le MTMD

Il est résolu

d’accepter le contrat d’entretien hivernal numéro 7184-26-4917, tel que proposé par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, concernant l’exécution, par la Municipalité, des travaux de déneigement et de déglaçage des routes qui y sont visées, le tout moyennant la rémunération prévue audit contrat et pour une durée de trois ans.

Contexte

L’entente de déneigement conclue avec le ministère des Transports est arrivée à échéance à la fin de la saison hivernale 2025-2026. La Municipalité souhaite renouveler l’entente pour les trois prochaines années. Cette collaboration permet d’optimiser l’utilisation des équipements, des installations et de la main-d’œuvre déjà en place pour l’entretien de nos routes municipales.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

14.8 Adhésion au regroupement d’achats de l’UMQ

Il est résolu

de confirmer l’adhésion de la Municipalité au regroupement d’achats CHI-2025-2027 mis en place par l’Union des municipalités du Québec visant l’acquisition de produits chimiques utilisés dans le traitement de l’eau potable et des eaux usées, afin de permettre à la Municipalité de se procurer du PAX-XL6 ou du PAX-XL8 pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027, ou selon les durées prévues aux documents d’appel d’offres et nécessaires aux activités de la Municipalité.

Contexte

À la lumière des résultats obtenus à la station d’épuration, notre consultant recommande de tester le produit chimique PAX pour le traitement des eaux.

L’ajout de PAX améliore l’élimination du phosphore et la performance de la station d’épuration, notamment en période hivernale.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY

15.1.1 Dérogation mineure

Construction d’un bâtiment de remisage isolé d’une superficie de 78 m² au 20, chemin de la Cime

Dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591,* article 17.11.11
(Superficie d’implantation maximale : 25 m²)

Le comité consultatif d’urbanisme et le Service de l’urbanisme recommandent l’**approbation de la demande**, et ce pour les raisons suivantes :

- Le garage répond à un besoin collectif lié à l’entretien de l’ensemble du parc de maisons mobiles.
- La superficie du garage demeure inférieure à celle des maisons mobiles présentes sur le terrain.
- Le bâtiment serait implanté en fond de cour, dans un secteur peu susceptible de porter atteinte à la jouissance des propriétés voisines.
- Le propriétaire du parc réside sur le terrain voisin et ne dispose pas de l’espace nécessaire à la construction du bâtiment.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY


Maison du propriétaire du parc de maison mobile
3901-72-0769
st: 6 553,9
1 242 308
s: 5 680,3
Chemin de la Cime
#11 à #20
#49
#51
54,86
30,48
121,01
42,67
76,66
44,22
15,70
60,69
12,04
26,95
68,06
17,98
1 242 309
s: 5 574,5
6 263 874
s: 873,6

15.1.2 Dérogation mineure

Régularisation de l’implantation d’une remise existante au 49, chemin John-Patrick-Payne

Dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591,* article 7.2.5
(Une remise isolée doit respecter une distance minimale de 2 m des limites de propriété)

Le comité consultatif d’urbanisme et le Service de l’urbanisme recommandent l’**approbation de la demande**, et ce pour les raisons suivantes :

- L’empiètement dans la marge minimale est de faible importance et résulte d’une erreur d’implantation de quelques pouces seulement
- La situation n’entraîne pas de risque pour la sécurité publique et ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins
- La remise demeure conforme à toutes les autres dispositions réglementaires applicables

STONEHAM-ET-TEWKESBURY


Emplacement de la remise dérogatoire sur le terrain



15.2.1 Plans d’implantation et d’intégration architecturale

Construction d’un abri d’auto attenant à une résidence patrimoniale au 3515, route de Tewkesbury

***Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 09-603*, article 5.2.3**

Le comité consultatif d’urbanisme et le Service de l’urbanisme **recommandent de refuser** la demande dans son état actuel pour les raisons suivantes :

- La forme et la faible pente de la toiture projetée ne reprennent pas suffisamment les caractéristiques architecturales du bâtiment d’intérêt patrimonial
- L’ajout crée une rupture dans la lecture de la volumétrie existante
- L’implantation devant le bâtiment accessoire existant vient briser le cachet et la composition de l’ensemble bâti

STONEHAM-ET-TEWKESBURY


© 2026 Google



15.2.2 Plans d’implantation et d’intégration architecturale

Construction d’un abri d’auto attenant à un garage isolé au 4702, route de Tewkesbury

***Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 09-603*, articles 5.12 et 5.16**

Le comité consultatif d’urbanisme et le Service de l’urbanisme **recommandent l’approbation de la demande**.

- Aucun arbre ne devra être abattu
- Pas de travaux importants de remblai, de déblai ou de modification du relief
- Impact visuel limité
- Matériaux qui s’harmonisent avec ceux du garage et de la résidence existante
- Implantation qui respecte la superficie maximale prévue à la réglementation

STONEHAM-ET-TEWKESBURY





15.2.3 Plans d’implantation et d’intégration architecturale

Construction d’un garage isolé au 47, chemin John-Patrick-Payne

***Règlement relatif aux plans d’implantation et d’intégration architecturale numéro 09-603*, article 5.3**

Le comité consultatif d’urbanisme et le Service de l’urbanisme **recommandent l’approbation conditionnelle de la demande** : la forme de la toiture du garage devra être modifiée afin de prévoir une toiture monopente harmonisée au bâtiment principal.

STONEHAM-ET-TEWKESBURY



17 Divers

18 Deuxième période de questions

Le conseil municipal valorise la participation citoyenne

Pour poser une question, veuillez vous présenter au micro et vous nommer.

La séance est webdiffusée en direct. Votre intervention sera filmée et enregistrée.

19 Levée de la séance

STONEHAM-ET-TEWKESBURY